Image not found or type unknown

Probleme suite vente véhicule

Par **Benj42**, le **10/03/2020** à **21:47**

Bonsoir,

Je suis actuellement en litige avec l'acheteur de mon véhicule : DS3 1.6 VTI 120.
Véhicule acheté a 147.000 et vendu a 155.000.

L'acheteur m'informe de présence de vice-caché et souhaite que je reprenne le véhicule car le moteur est HS.
Un décalage de distribution a fait que le moteur est HS.

Sur les documents PSA, il est indiqué que la distribution doit être effectuée a 170.000km ou 10 ans.

La date de première mise en circulation est aux alentours de Août 2009.

Véhicule vendu courant novembre 2018.

Suite a des expertises il est noté:

2cm de plus d'huile sur jauge.
Manque de LDR dans vase expansion.

Sachant que les niveaux ont étés fait avant la vente sur un terrain plat.

L'acheteur a effectué 2700km en 2 mois et moi seulement 7000 en environ 1 ans et demi.

Comment dois-je procédé pour la suite ?

Cordialement,

PS : Je m'éxcuse si mon sujet n'est pas au bon endroit.

Par **Visiteur**, le **10/03/2020** à **22:12**

Bonsoir
Vous dites vente en Novembre 2018, c'est la date d'achat par vous je suppose ?

L'expertise ne semble donc rien indiquer prouvant votre responsabilité dans cette casse moteur, votre récit pas davantage.

L’appréciation de la gravité du vice varie en fonction de l’ancienneté du véhicule et du kilométrage et pour les vices ou défauts, sur un véhicule de cet âge, ils ne sont pas apparents, mais prévisibles !

Sur ces bases, je vous invite à vous faire assister par un avocat fin d'assurer au mieux votre défense dans ce dossier.
Un cas de jurisprudence : ***Casse véhicule occasion***

Par **Benj42**, le **10/03/2020** à **22:22**

Bonsoir,

Je me suis mal exprimer, j'ai acheté ce vehicule courant 2017 et revendu en novembre 2019.

Compte tenu des informations notés dans le CR d'expertise, ma protection juridique m'informe que ma responsabilité peut etre engagée.

Pour ma part, a ce que je comprends, il suffit d'acheter une voiture a plusieurs centaines de milliers d'euros, mettre trop d'huile jusqu'a la casse moteur et se retourner contre la personne a qui on l'a acheter pour etre rembourser.

Cordialement,

Par **Visiteur**, le **11/03/2020** à **19:28**

[quote]
Pour ma part, a ce que je comprends, il suffit d'acheter une voiture a plusieurs centaines de milliers d'euros, mettre trop d'huile jusqu'a la casse moteur et se retourner contre la personne a qui on l'a acheter pour etre rembourser.

[/quote]
Mais non, ce n'est pas une pratique ! D'autant plus qu'on n'en voit pas l'intérêt car il n'y a rien à y gagner...
Bien qu'il soit plus fréquent qu'un moteur lâche pour manque d'huile, avec un trop plein, cela arrive plus souvent sur un diesel que essence. Elle devait fumer sacrément cette voiture ! Consommait-elle de l'huile?

Bref, vous pouvez demander une contre expertise, mais rien ne prouve que ce trop plein soit imputable à l'acheteur, malheureusement.
Comme dit plus haut, l'acheteur n'a pas automatiquement gain de cause lorsque le véhicule est très kilomètré.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

Par **Benj42**, le **28/04/2020** à **18:43**

Bonsoir je reviens vers vous,

Un huissier est venu, il m'a remis une convocation au tribunal.

Que faire ?

Merci pour votre reponse

Par **Visiteur**, le **28/04/2020** à **20:45**

Bonjour
Comme dit précédemment, les vices ou défauts, sur un véhicule de cet âge ne sont pas apparents, mais prévisibles ! Munissez-vous de tous documents prouvant l'âge et le kilométrage et plaidez votre bonne foi devant la juridiction.

Par **Benj42**, le **06/05/2020** à **18:54**

Bonsoir,

La conclusion de l'expertise indique, le niveau anormal d'huile, le manque de ldr et une casse du tendeur de chaine du a une faiblesse metallurgique. Je rappelle que le vehicule a aujourdhui 158.000km.

Si je comprends bien, une usure normal d'un vehicule (dans mon cas vetuste +10 ans et 158.000km) est un vice caché.

Cordialement,

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés